



Rapport de conformité à la suite d'une tombola électronique

Remarque : Ne remplir ce rapport que si l'un des incidents ci-dessous s'est produit avant ou pendant une tombola électronique pourvue d'une licence. Ce rapport doit être soumis par le gestionnaire de la tombola ou par une personne désignée dans les 24 heures suivant la fin de la tombola électronique pourvue d'une licence.

Partie I – Renseignements sur le titulaire de licence

Nom du titulaire de licence	
Gestionnaire de la tombola ou personne désignée	

Partie II – Renseignements sur la tombola

Numéro de licence de la tombola	
Date de la tombola	
Heure de la tombola	

Partie III – Renseignements sur l'incident

Veuillez sélectionner la ou les cases correspondantes aux incidents survenus et fournir des précisions sur les incidents ainsi que les mesures qui ont été prises pour éliminer la cause de la non-conformité (le cas échéant).

- Non-conformité avec la loi, vos politiques et vos procédures
- Dérogations à vos politiques et à vos procédures
- Plaintes reçues du public au sujet de vos politiques et de vos procédures
- Problèmes liés à l'intégrité ou à la sécurité des systèmes ou des fournitures de jeu
- Évacuation totale ou partielle du site, peu importe la cause
- Incident pouvant avoir un effet sur l'intégrité des jeux ou la confiance du public

Précisions :

--